

PENALITES CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES – PHASE 1

Codes motif employés et coûts

Messieurs et Dames

1 = Forfait général	100,00 €
2 = Forfait dans sa salle (1 ^{ère} fois)	75,00 €
3 = Forfait extérieur (1 ^{ère} fois)	40,00 €
4 = Feuille de match en retard (Non parvenue au Comité le vendredi de la semaine suivant la rencontre)	25,00 €
5 = Feuille de rencontre non reçue ⁽²⁾	PE + 41,00 €
6 = Feuilles incomplètes (N° d'équipe, N° de licence, prénom ...) ⁽¹⁾ ou composition de l'équipe exempté non reçue	12,00 €
7 = Joueur non qualifié (joueur non licencié, licencié hors délai, brûlé, etc. ...)	20,00 €
8 = Mauvaise composition d'équipe	PE + 12,00 €
9 = Erreur d'inscription, présentation illisible ⁽¹⁾ , formulaire de résultats non conforme	12,00 €
10= Saisie informatique du résultat non effectuée à temps ⁽²⁾	20,00 €
11= Non-saisie informatique de la feuille de rencontre (composition des équipes et détail des parties) ⁽²⁾	20,00 €
Caution pour appel	80,00 €

⁽¹⁾ Pour ces motifs, la pénalité financière est partagée entre les deux associations.

⁽²⁾ Les pénalités pour ces motifs peuvent être cumulées (Art.IV.7)

DIV	JOURNEE	MOTIF	CLUB	EXPLICATION SUPPLEMENTAIRE	Décision CS
PRM/A	7	6	SCEAUX 2 COURBEVOIE 7	Manquent date et heure de rencontre.	Pénalité non appliquée
PRM/B	7	6	ANTONY 3 BOIS COLOMBES 3	Manquent date de rencontre et numéros d'équipe dans intitulé association et récapitulatif des scores. Trop d'anomalies sur une même feuille	12,00 €, partagé
D1/C	7	6	BOURG LA REINE 3 PLESSIS ROBINSON 3	Manquent date et heure de rencontre.	Pénalité non appliquée
D1/D	7	6	BOIS COLOMBES 6 ANTONY 5	Manque numéro association Antony.	Pénalité non appliquée
D1/H	7	6	VOLTIGEURS BILLANCOURT 1 CLAMART 6	Manque numéro d'équipe dans intitulé association Clamart.	Pénalité non appliquée
D2/B	7	6	PUTEAUX 3 VOLTIGEURS BILLANCOURT 3	Manque « TOTAL DES POINTS DE CHAQUE EQUIPE ».	Pénalité non appliquée
D2/b	7	9	COURBEVOIE 12 CHATENAY 6	Erreur de journée : noté 6 au lieu de 7.	Pénalité non appliquée
D3/B	7	6	BOIS COLOMBES 10 STADE DE VANVES 3	Manquent date et heure de rencontre.	Pénalité non appliquée

Toute décision sportive ou pénalité financière appliquée par la CSD est susceptible d'appel devant le comité directeur départemental dans un délai de 15 jours suivant la diffusion ou la notification de la décision. L'appel n'est pas suspensif.

Précisions de la CSD : Pour les feuilles de rencontres saisies dans SPID (via www.fftt.com/monclub), une erreur d'inscription ou une information manquante ne donneront pas lieu systématiquement à une pénalité, la validation de celle-ci sera prononcée selon l'importance de l'anomalie constatée. Exemples : (non exhaustifs) L'absence de signatures, de composition des doubles, des totaux... font l'objet d'une validation systématique, les erreurs ou oubli de date, heure, lieu de rencontre... ne seront pas obligatoirement sanctionnés.

Les signatures au verso ne sont obligatoires que si une note (réserves, réclamations, cartons) y a été inscrite.

Trois informations (ou plus) manquantes ou erronées sur une même feuille, quelles que soient leur importance, entraîneront la validation du motif indiqué.

Toute feuille saisie par le département (saisie du résultat et/ou du détail de la feuille de rencontre, ou correction d'une anomalie, même mineure), donnera systématiquement lieu à validation de la pénalité associée.